SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
21 JUIN 2021

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 1er juin 2021

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 12 mai 2021

DELIBERATION N° BU 2021-036

Fourniture d'un module d'entrainement sur feux réels au bois pour les besoins du SDIS 43

L'an deux mille vingt et un, le 1er juin à 12 h 30, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration ;
- M. Yves BRAYE, 1er Vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 3ème Vice-président du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe des Services d'Incendie et de Secours ;
- Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, Chef du groupement Pilotage, Etudes et Prospective.

Etait excusée :

- Mme Sophie COURTINE, 2ème Vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2021-036 : **Fourniture d'un module d'entrainement sur feux réels au bois pour les besoins du SDIS 43**

Un marché en procédure adapté (MAPA) a été publié le 30 mars dernier pour l'acquisition d'un module d'entrainement sur feux réels au bois pour les besoins du SDIS 43.

Deux offres ont été réceptionnées :

- Société SULITEC avec une proposition d'un module comprenant 3 caissons ;
- Société JVDH avec une proposition d'un module comprenant 1 caisson.

Les critères d'analyse étaient les suivants :

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
10 JUIN 2021

1. **Prix (pondération : 50 %)**

2. **Valeur technique (pondération : 50 %) dont :**

   1. **Qualité globale du projet (10%)**

   2. **Sécurité (15%)**

- Facilité d'évacuation ;
- Absence d'éléments et d'obstacles dangereux ;
- Fonctionnalités des organes de sécurité (portes, exutoire, écran de cantonnement, ...) ;
- Températures d'exposition ;
- Efficacité des sondes thermiques.

   3. **Facilités d'utilisation de l'outil de simulation (10%)**

- Alimentation en combustible ;
- Nombre moyen de palette utilisée pour atteindre les phénomènes thermiques ;
- Modularité du caisson de progression ;
- Mise à feu ;
- Reconditionnement de l'outil ;
- Nettoyage après utilisation.

   4. **Qualité de la réalisation et des matériaux de construction (10%)**

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
21 JUIN 2021

- Soudures ;
- Charnières ;
- Zone réfractaires (sol) ;
- Etanchéité ;
- Finitions (peinture extérieure) ;
- Fixation et protection de l'isolant intérieur ;
- Résistance aux intempéries (stagnation d'eau, ...).

   5. **Délai d'exécution indiqué dans l'acte d'engagement (5%)**

Après une première analyse des offres, une négociation technique été entamée avec les deux candidats. Il leur été demandé de nous fournir une nouvelle offre composée de deux caissons :

- un caisson comprenant la phase d'observation et la phase de progression ;
- un caisson comprenant la phase d'attaque (technique de lances).

A l'issue de cette phase, les nouvelles propositions financières sont les suivantes :

Candidat	Montant de l'offre (€ HT)	Observations
SULITEC	121 469.60 €	Offre de base
	121 469.60 € + 3 927.00 €	Offre avec option maintenance
JVDH	95 417.33 €	Offre de base
	95 417.33 € + 2 100.00 €	Offre avec option maintenance

Le marché est ainsi attribué à la société JVDH (offre de base + option maintenance)

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité, prennent acte de cette attribution de marché.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
10 JUIN 2021